

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT CHF 40'000 DESTINÉ À DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ  
DES LOCAUX DE LA GARDERIE-JARDIN D'ENFANTS CITRON MYRTILLE**

Considérant,

- les prescriptions du SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) de mettre en conformité les locaux suite à son inspection du 28 avril 2017,
- la possibilité d'accueillir deux enfants de plus après travaux,
- l'exposé des motifs,
- le préavis favorable à l'unanimité de la commission Bâtiments et École du 12 septembre 2017,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**À l'unanimité, soit par 15 voix pour :**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 40'000 destiné à des travaux de mise en conformité des locaux de la garderie-jardin d'enfants Citron Myrtille.
2. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous rubrique 5410.000.50300.00, puis de les porter à l'actif du bilan, 5410.000.14300.00, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit au moyen de 20 annuités dès 2018, par le compte de fonctionnement, 5410.000.33100.00.
4. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Bardonnex, le 10 octobre 2017

John GYGER, Président

